

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection Mythologie c'est à dire explication des Fables, Lyon, Paul Frellon, 1612](#)[Collection Mythologie, Lyon, 1612 - Livre XI](#)[Item Mythologie, Lyon, 1612 - X \[19\] : De Plute](#)

Mythologie, Lyon, 1612 - X [19] : De Plute

Auteur(s) : Conti, Natale ; Montlyard, Jean de (traducteur)

Collection Mythologia, Francfort, 1581 - Livre X

Ce document est une traduction de :
[Mythologia, Francfort, 1581 - X \[19\] : De Pluto](#)

Collection Mythologia, Venise, 1567 - Livre X

Ce document est une transformation de :
[Mythologia, Venise, 1567 - X \[19\] : De Pluto](#)

Collection Mythologie, Paris, 1627 - Livre X

[Mythologie, Paris, 1627 - X \[19\] : De Plute](#) est une révision de ce document

Collection Mythologie, Lyon, 1612 - Livre II

[Mythologie, Lyon, 1612 - II, 10 : De Plute](#) a pour résumé ce document

Informations sur la notice

Auteurs de la notice [Équipe Mythologia](#)

Mentions légales

- Fiche : [Projet Mythologia](#) (CRIMEL, URCA ; IUF) ; [projet EMAN](#), Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Images : [Münchener DigitalisierungsZentrum](#) (MDZ).

Présentation du document

Publication [Lyon, Paul Frellon, 1612](#)

Exemplaire [Münchener DigitalisierungsZentrum](#) (MDZ): exemplaire d'Augsburg, Staats- und Stadtbibliothek -- 4 Alt 76

Formatin-4

langue(s) [Français](#)

Paginationp. [1079]-[1080]

Illustrationaucune

Des dieux, des monstres et des humains

Entités mythologiques, historiques et religieuses [Plute](#)

Notice créée par [Équipe Mythologia](#) Notice créée le 06/09/2019 Dernière

modification le 25/11/2024

stance de l'estat humain, veu que la condition du meschâr hōme n'est point si sublime ne si bien affermie qu'il ne puisse aisémēt trespacher. Puit-après Neptun affligea de beaucoup de miseres Laomedon pour auoir negligé la religion, en quoi ils enseignēt qu'on ne peut profaner ni mettre à nonchaloir le service de Dieu sans courir griefue punition. Car qui sera le prophane negligant l'honneur de Dieu auteur de tous biens, & pere de tous hommes, & ne sentira iustement toutes sortes d'afflictions en sa personne, biens & famille. Mais celui qui aura vescu saintement & selon Dieu, cettui-la aura paix avec Dieu pour tout-jamais. Voila la vraie intention de ces fabuloseitez.

Explication physique de Pluton.

PLUTON fut aussi fils de Saturne, frere de Iupiter, Neptun & Iunon, c'est à sçauoir creé du souuerain Createur apres le ciel avec les autres elemens. On le prend pour la terre, & le tient-on pour Dieu des richesses, nourri par la paix, dautant que la foison & abondance de tous biens procede de la terre entretenue & nourrie par la paix. Il est aussi Dieu des trespassez, dautant que tout ce qui meurt se resoult en ses principes, & retourne manifestement en terre. Ainsi montroiēt-ils que tout corps retourne en ce de quoi nature l'a fait & cōposé. Or que Pluton soit la terre, il se preuue par la fable de Proserpine, que Pluton rauit & l'emporta sous terre, parce que les plantes estendent premierement leurs racines sous terre, puis poulsent en hault & leur tronc & leurs branches. & pourtant Proserpine demeure par pache faite, partie avec Pluton, partie avec Iupiter.

Explication morale.

PAR ces fictions ils nous exhortoient aussi à vne tranquillité de vie, dautant que la iouissance des biens de ce monde est de fort petite duree, veu qu'on a tant de peine à les acquerir. Dauantage ils montroiēt que celui qui se veult enrichir ne doit craindre ni vergongne, ni vilainie, ni deshonneur: c'est à dire qu'il doit estre scelerat & meschant. Car quels sont les roussins qui tirent le carrosse de Pluton? Alastor pernicieux, Orphnee obscur, Nyctee nocturne, Aethon ardent: pource que la cruauté, l'oubliance d'equité, l'ignorance de raison, accompagnent ordinairement cet ardent desir de richesses. ce sont les chēuaux desquels Pluton est monté.

De Plute.

ET dautant que l'esprit humain ne peut estre vtilement oisif, ils ont voulu par l'inuention de Plute exhorter les hommes à l'estude du labourage, disant que Plute estoit fils de Cerēs, c'est à dire que

les richesses sont filles de la terre, comme ainsi soit que les biens procedans du rapport de la terre sont de tres-juste acquisition. On le feignoit estre aveugle, departissant les biens aux hommes sans aucun respect: parce que les cōseils de Dieu sont inconnus aux humains, & ne les peuvent ni ne doibuent rechercher trop curieusement ains se contenter de leur condition. Mais à fin qu'on ne pensast point qu'aucune chose aduint temerairement & sans la providence de Dieu, ils ont mieux aimé introduire un Dieu aveugle, que de permettre qu'on creust aucun forfait se pouvoit commettre au desceu de la majesté diuine.

Des riuieres infernales.

OR à fin qu'il fust euident que l'integrité & innocence est non seulement fort duiſible durât la vie de l'homme pour bien viure & en repos de cōſciēce; mais aussi que c'est un tres-certain & agreable ſaufcōduit & passeport à ceux qui sont prests de rendre l'esprit, de porter ce tesmoignage en leur ame d'auoir vescu ſainement & ſelō Dieu: ils ont enſeigné que les defunets estoient effrayez de diuerſes terreurs & dangers, & qu'il y auoit és enfers des monſtres appareillez à les boutreller ſelon la qualité de leurs fautes commises. L'onde de la riuiere d'Acheron emportoit avec un eſtrange bruit les ſcelerats, pour ce que la cōſcience & memoire des vilainies, cruautez & autres malefices tourmente merueilleusement l'ame preſte à ſortir de la priſon corporelle. C'est ainſi qu'ils ont voulu ſignifier, que nous deons conformer noſtre vie en ſorte que la reſouuenance du temps paſſé conſole nos ames quand nous ſerons en l'article de la mort, les certiſiant avec verité d'auoir vescu en innocence & integrité, & nous donne l'aſſurance de nous pouvoit preſenter la teſte leuee & ſans vergogne deuant le ſiege de ces rigoureux & rebarbatifs iuges infernaux. Mais quiconque auoit mené vne vie diſſoluë & criminelle, il traueſſoit avec pleurs & lamentations les riuieres deſcriptes en leur lieu. Car ſous cette ſeinture ils ont exprimé les ſoucis & chagrins attriſtans voire bourrelans les cōſciences à l'article de la mort, pour deſtourner les ſuiuans de toutes maluerſations. Et dès que les trespassez arriuoient ſur le bord deſdites riuieres, s'il ſe trouuoit quelque ame qui fuſt là deſcendue par quelque moien illegitime, à laquelle on n'eut rendu le dernier deuoir, elle auoit tout loiſir de ſe promener deuant qu'eſtre receuë en la barque de Charon. Mais toutes celles qui eſtoient touchees d'une vraye repentāce de leurs pechez, & colloquoient toute leur eſperance en la clemēce & bonté de Dieu, il les paſſoit volontiers. Tout cela ne tend qu'à nous rendre gens de bien; comme ainſi ſoit que la prud'homie eſt ordinairement accompagnée de ioye, de contentement en l'ame, & de confiance: & combien que nos ſortes

ſont